



Groupe de travail Sortie de marchandises

PV

9/12/2016

CONVENORS	Dorothy Cardoen (SCC) et Jan Robbroeckx (Agoria)	
RAPPORTEUR	Ilker Aydin (Régie CNI)	
PRÉSENTS	Abram Op de Beeck	Essenscia (BASF)
	Bart Cieters	Service Automatisation
	Bart Hebbelinck	CEB (Citrosuco)
	Bert Lenaerts	VEA-CEB (CMC)
	Charles Bourton	Douanes aéroport de Bierset
	Dana Peeters	VOKA (Nike)
	Daniel Steylemans	Région de Bruxelles
	Debby Bogemans	Klama Anvers
	Diederik Bogaerts	ICC (KPMG)
	Dimitri Annys	CEB (Portmade)
	Dirk Pottilius	VOKA (Ziegler)
	Dirk Van Oosterwyck	NAVES (CMACGM)
	Eline Hofman	AGORIA (Honda)
	Erik van Poucke	SCC Port d'Anvers
	Fons Uyttendaele	BCA (UPS)
	Gien-Kuo Wang	Politique de compliance et Innovations
	Goedele Boonen	Contentieux - Anvers
	Ilker Aydin	Régie
	Jack Nuijten	ICC (Loyens & Loeff)
	Jan Hendrickx	ECU Worldwide
	Jan Maes	ASV/NAVES (Grimaldi)
	Jan Van Wesemael	VOKA
	Jim Styleman	CRSNP (AEB) & Essenscia (STYROLUTION)
	Johan Geerts	CRSNP (Intris SA)
	Jurgen Hugh	OTM (Organisation des Traffic Managers)
	Katrien Vanlooche	Agence pour le Commerce extérieur
	Klara Pasgang	Service Automatisation
	Kristin van Kesteren-Stefan	Régie portuaire d'Anvers
	Marc Staal	Voka – chambre de commerce Limbourg (Scania)
	Marc Wouters	Fédération pétrolière (Total)

	Nadine Van Rompay	VOKA (Seabridge)
	Palsterman Albert	CRSNP (Stream Software)
	Paul Peeters	VEA-CEB (Remant)
	Pieter Haesaert	AGORIA (C4T)
	Roger Beeckman	Service Automatisation
	Rudi Lodewijks	Klama Hasselt
	Sandrina de Prins	DA EMT VILVORDE
	Sophany Ramaen	Secrétariat Forum National
	Steven Michiels	VOKA (ICO)
	Sylvie Groeninck	Fedustria
	Theo Peeters	VEA-CEB (Exsan)
	Walter Vandenhoute	BUEK
	William Sluys	Région de Bruxelles

Point 1 à l'ordre du jour : présentation des systèmes IT AS IS et TO BE par Roger Beeckman (Service Automatisation, AGD&A)

La présentation est disponible en annexe. Commentaires sur la présentation :

- Rouge = en phase de test ;
- New tarbel entraînera surtout une charge de travail en interne ;
- Décisions douanières obligatoires à partir du 1^{er} octobre 2017, les demandes d'autorisations transnationales y seront effectuées ;
- Planning national : alignement du système PLDA avec le processus d'exportation en annexe B ;
- Le déploiement de MODA est reporté de six mois ; il était initialement question de début janvier.

Le chapitre 6 du CDU précise que toutes les procédures douanières doivent être automatisées.

Communication importante de Roger Beeckman aux membres du groupe de travail Sortie de marchandises :

- 1) Au sein du groupe de travail en charge des processus opérationnels, il y a lieu de tenir compte du planning IT à la suite du CDU ;
- 2) Le secteur privé doit également se préparer à l'adaptation de ses systèmes et doit être prêt à temps pour permettre l'échange de données. Pour l'échange de données, nous nous basons autant que possible sur ce que prescrit l'UE, à savoir sur l'annexe B. Abram Op de Beeck signale que l'EAD sera remplacé à terme par l'échange d'un dataset, ce que confirme Roger Beeckman ;
- 3) Edifact est supprimé. Seul XML est encore utilisé.

Le secteur privé demande si le Service Législation de l'AGD&A établira un document comparatif entre le document unique et l'annexe B. *Sophany Ramaen s'est informée auprès du service concerné : ce document est actuellement en cours de rédaction. Celui-ci sera publié au début de l'année prochaine.*

Roger Beeckman fait savoir que le déploiement de SEDA 2.0 est prévu pour mi-octobre 2017.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Fournir un document comparatif entre le document unique et l'annexe B	Olivier Van Houdt (Service Législation AGD&A)	Début 2017

Point 2 à l'ordre du jour : preuves alternatives en l'absence de message de sortie

Description du problème :

Les messages de sortie ne sont pas transmis dans les 90 jours aux bureaux d'exportation. Il est dès lors demandé aux opérateurs exportateurs de produire des preuves alternatives de l'exportation effective. Les raisons de la non-transmission des messages de sortie dans les délais impartis sont légion :

- un retard dans le traitement des déclarations d'exportation dans certains bureaux de sortie ;
- la non-utilisation ou l'utilisation incorrecte des outils à disposition comme APCS ;
- en cas de consolidation (souvent dans un autre État membre) : remplacement de la déclaration d'exportation originale ; celle-ci n'est dès lors pas traitée.

En outre, les opérateurs rencontrent des difficultés auprès des bureaux d'exportation pour l'acceptation de leurs preuves alternatives d'exportation :

des documents authentifiés par la douane sont souvent demandés alors qu'il est très difficile, voire impossible de les obtenir ; le système APCS n'est pas accepté comme preuve alternative, car le nom du navire n'est pas mentionné à l'enregistrement.

Il est également signalé que l'acceptation des preuves alternatives passe par un service ayant peu de connaissances, voire aucune du processus logistique.

La communication avec les services ESD peut également être améliorée :

- des preuves alternatives sont rejetées, entraînant ainsi l'annulation des déclarations sans la moindre communication ;
- il n'est pas davantage communiqué sur l'acceptation des preuves ; il n'existe pas de convention claire concernant les délais pour le traitement des preuves alternatives acceptées.

Les services ESD interviennent également en cas de provision, ce qui soulève la question de la relation avec le Service Provision.

Il est nécessaire d'harmoniser la procédure auprès des services douaniers. La confirmation d'exportation s'avère surtout problématique à Zaventem. Celle-ci survient parfois des mois après le transbordement. Après 90 jours, un renvoi est effectué aux services ESD.

Solutions proposées :

1. Auparavant, le Port Community System était bel et bien accepté comme preuve alternative (projet de circulaire en annexe). Aux Pays-Bas, le système Portbase est quant à lui accepté. Avant la mise en œuvre de leur procédure, les autorités douanières néerlandaises ont appliqué la procédure anversoise (désormais supprimée) et sa circulaire. Le secteur privé propose de réactiver ce dossier. Le Service Législation sera également impliqué dans ce dossier.
2. Les opérateurs économiques agréés pourraient être autorisés à produire les preuves alternatives de leur propre initiative et à les conserver à disposition en cas de contrôles éventuels par l'administration de la TVA ou de contrôles d'échantillons par l'AGD&A, sans pour autant que ces preuves soient « formellement » acceptées à 100 % par les services douaniers. Si l'OEA n'est pas en mesure de le faire, le certificat OEA est retiré (système appliqué en Allemagne).
3. Walter Vanden Houte (BUEK Zaventem) et Sandy De Prins (SCC Zaventem) analyseront la procédure à Zaventem pour la prochaine réunion. Il est demandé aux opérateurs économiques de communiquer leurs problèmes aux *convenors* par e-mail pour la prochaine réunion.
4. Concernant la problématique liée aux documents de provision, Dorothy Cardoen examinera la question avec le service concerné.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre les informations sur les preuves alternatives aux <i>convenors</i> (et à Walter Vanden Houte, BUEK)	Jan Van Wesemael (VOKA)	Déjà réalisé
Faire part des problèmes et des plaintes aux <i>convenors</i> (dorothy.cardoen@minfin.fed.be & Jan.Robbroeckx@eu.unicore.com)	Membres du GT Sortie de marchandises	1/2/2017
Discuter des procédures liées aux preuves alternatives à l'exportation (le Port Community System et l'approche adoptée aux Pays-Bas et en Allemagne) avec le Service Législation en vue de dégager une solution à ce problème persistant qui soit acceptable pour toutes les parties.	<i>Convenors</i>	17/2/2017
Dresser un inventaire des plaintes et des problèmes	<i>Convenors</i>	17/2/2017
Analyser la procédure « documents de provision » à Anvers	Dorothy Cardoen	01/02/2017

Point 3 à l'ordre du jour : Single Window

Ilker Aydin (Régie Collaboration nationale et internationale) est la personne de contact auprès de l'AGD&A. Il suit également ce dossier au niveau européen.

L'assemblée décide de créer un groupe de projet « Single Window ». Le groupe de projet a pour mission de transmettre électroniquement à la douane, au moyen du single window maritime, les informations contenues dans les formulaires FAL 3 et 4, concernant respectivement les provisions de bord et les effets et marchandises de l'équipage. L'objectif est de réaliser cette transmission le plus efficacement possible.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Compléter la fiche de projet « Single Window »	Ilker Aydin et <i>convenors</i>	1/1/2017
Soumettre la création d'un groupe de projet « Single Window » au Comité de pilotage	<i>Convenors</i>	12/1/2017
Envoyer un e-mail à Ilker Aydin (ilker-selim.aydin@minfin.fed.be) si intéressé(e) de participer au groupe de projet « Single Window »	Membres du GT Sortie de marchandises	30/12/2016

Point 4 à l'ordre du jour : consolidation

L'assemblée décide de ne pas discuter du sujet « consolidation » (et des preuves alternatives) dans un groupe de projet distinct, mais d'en discuter au sein du groupe de travail Sortie de marchandises.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Se réunir pour faire le point sur le sujet « consolidation »	Dorothy, Kristin Van Kesteren-Stefan (Régie portuaire d'Anvers) et John Kerkhof (Régie portuaire d'Anvers)	1/2/2017

Point 5 à l'ordre du jour : contrôles à répétition de marchandises connues

Il s'agit ici de marchandises sélectionnées systématiquement, même si elles sont connues.

Dorothy précise qu'elle proposera lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage de créer un groupe de projet sur l'efficacité des contrôles. Un élément qui peut également être traité est le temps d'attente avant l'arrivée d'un vérificateur. Un contrôle devrait avoir lieu dans les quatre heures. C'est ce qui avait d'ailleurs été convenu au sein du Forum National. Ce délai n'est toutefois pas systématiquement enfreint. Ainsi, BASF ne rencontre aucune difficulté, ce qui n'est par contre pas le cas d'Honda.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Soumettre la création d'un groupe de projet « organisation efficace des contrôles » au Comité de pilotage, en collaboration avec le groupe de travail Marchandises introduites	<i>Convenors</i>	12/1/2017

Point 6 à l'ordre du jour : Dual-use

Ce point est analysé au sein du groupe de travail Mesures non fiscales. Pieter Haesaert propose que ce groupe de travail réévalue les projets pilotes « dual-use ».

Point 7 à l'ordre du jour : exportations vers la Russie

Il est notamment question de la moindre différence de poids qui empêche l'introduction des marchandises en Russie. Ce phénomène a déjà été signalé à la douane russe dans le cadre de colloques internationaux.

Si des problèmes surviennent avec la douane en Russie, l'attaché douanier belge en Russie peut être contacté à ce sujet. Il s'agit de Robin Machiels (robin.machiels@minfin.fed.be). Les coordonnées des autres attachés douaniers (en Chine, en Inde, au Brésil et en Afrique du Sud) sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <http://fiscus.fgov.be/interfdanl/fr/site/attach%C3%A9s.htm>.

Il est toutefois important que les attachés douaniers soient informés de l'ensemble du dossier.

Point 8 à l'ordre du jour : divers

Un problème se pose concernant la valeur statistique. Le Service Automatisation signale que les informations statistiques sont obligatoires en cas d'exportation. Le secteur privé fait remarquer que cette valeur ne doit pas figurer obligatoirement en Allemagne. Il en va de même pour le numéro de conteneur en case 33.

La définition d'exportateur et les futures modifications en la matière apportées par la Commission européenne font l'objet d'un suivi par le groupe de travail Dispositions générales.

L'application de l'article 329 AE CDU pour les marchandises soumises aux droits d'accises sera soumise au Comité de pilotage pour une répartition dans l'un des groupes de travail.

Abram Op de Beeck propose de décrire les processus d'exportation à l'aide du BPM de l'UE. Le groupe de travail Marchandises introduites, dont Ilse Eelen (SCC, AGD&A) et Jan Van Wesemael (VOKA) sont les *convenors*, procédera de la sorte pour les processus d'importation. Ils établiront un manuel, une sorte de document évolutif, qui sera complété au fur et à mesure.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET EXPLICITE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Demander au Comité de pilotage quel groupe de travail assurera le suivi de l'application de l'article 329 AE CDU pour les marchandises soumises aux droits d'accises	Sophany Ramaen	12/1/2017
Vérifier auprès du Service Contentieux que la nouvelle circulaire sur les garanties fasse l'objet au préalable d'une discussion au sein du Forum National avant son entrée en vigueur définitive <i>Kristof Hertogen du Service Contentieux confirme que cela sera fait.</i>	Sophany Ramaen	<i>Déjà réalisé</i>

La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2017 à 10h00.